

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 3 MAI 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-05-03-01 Ouverture de la séance

2021-05-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2021-05-03-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit adopté.

2021-05-03-04 Liste des déboursés du mois d'avril

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 53 903,⁶⁷ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2021-05-03-05 Correspondance (dons)

Association du cancer de l'Est-du-Québec – Hôtellerie Omer-Brazeau

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec en guise de soutien financier pour le maintien des services indispensables de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité adhère à titre de membre de la CRÉGÎM pour l'année financière 2020-2021, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, pour un montant de 75 \$.

Télévision communautaire TÉLÉVAG

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à la télévision communautaire TÉLÉVAG pour un montant de 50 \$.

Société canadienne du cancer

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer dans le cadre de sa campagne de la Jonquille.

2021-05-03-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

2021-05-03-07 Embauche d'une responsable du traitement des eaux

ATTENDU la démission de madame Isabelle Labrie en janvier 2021;

ATTENDU la volonté de madame Catherine Ferlatte de se joindre à l'équipe municipale et des qualifications de cette dernière en matière de traitement des eaux usée et potable ainsi qu'en administration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que madame Catherine Ferlatte soit désignée au poste de responsable du traitement des eaux de la Municipalité de Saint-Siméon. Madame Ferlatte agira également à titre de support au sein de l'équipe administrative.

**2021-05-03-08 Avis de motion – Règlement numéro 489-21
Relatif à l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant
la bonification d'un projet AccèsLogis Québec**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement 489-21, relatif à l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

**2021-05-03-09 Programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI)
d'Infrastructure Canada**

ATTENDU les démarches effectuées dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un nouveau bâtiment de services au centre Plein Air n'a pas été retenu dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

ATTENDU QUE la construction de nouveaux bâtiments communautaires (installations communautaires, culturelles et récréatives) est admissible en vertu du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise le dépôt du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI);

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-05-03-10 Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) 2021

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une demande soit soumise dans le cadre du programme FAIR 2021 pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.

Pour la réalisation de ce projet, la Municipalité s'engage à injecter la mise de fonds exigée et désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire pour cette demande et pour son suivi.

2021-05-03-11 Création d'un comité de pilotage MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon effectue actuellement une mise à jour de sa démarche MADA (Municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité, pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat de faire le bilan des réalisations de l'ancien plan d'action, de mettre à jour la politique et le plan d'action MADA pour une période minimale de trois (3) ans et de s'assurer que soient mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique et du plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité procède à la création d'un comité de pilotage MADA qui sera composé des personnes suivantes :

- Denis Gauthier, maire et responsable des questions aînées;
- Nathalie Arsenault, directrice générale et responsable administrative;
- Normand Poirier, Club des 50 ans et plus;
- Lina Bourdages, Club des 50 ans et plus
- Édith Poirier, Cercle de Fermières
- Hélène Arsenault, membre aîné;
- Guylaine Bujold, membre aîné;
- Francine L'Abbé, membre aîné;
- Doris Poirier, membre aîné;

2021-05-03-12 Approbation du règlement d'emprunt 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure décrétant une dépense n'excédant pas 7 015 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition et la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (« RGMRAB »);

ATTENDU QUE le 27 avril 2021, après avis de motion dûment donné le 22 avril 2021, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 7 015 000 \$, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition et à la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière, et permettant ainsi de libérer la Municipalité de Saint-Alphonse ainsi que toutes les villes et municipalités signataires de l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles, datée de 2006, dont fait partie la Municipalité de Saint-Siméon, de leurs obligations respectives convenues à cette entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le numéro 2021-01 dans les 15 jours de son adoption;

ATTENDU QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la Municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2021-01;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon, conformément à l'article 607 du Code municipal, approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

QUE madame Nathalie Arsenault, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon, transmette au secrétaire de la RGMRA une copie de la présente résolution.

2021-05-03-13 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2021-05-03-14 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent les analyses d'eau effectuées dans la rivière et l'échange que monsieur le maire a eu avec le président de la ZEC, monsieur André Hébert.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

2021-05-03-15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Dial Lepage propose la levée de la séance, il est 20 h 10.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale